

PROCÈS VERBAL N°3 CONSEIL MUNICIPAL 4 juin 2025

Conseillers présents : Marie-Thérèse POUCHOU, Gérard DEVILLE, Jacques BUCHOUL, Jean-Marc BALDET, Vanessa REGOURD, Vanni CALLIGARO, Thierry FONTAINE, Anne-Sophie DUFOUR, Christine MAXANT, Philippe GRAGLIA

Conseillère excusée : Anna-Maria QUINTARD

Procuration : Anna-Maria QUINTARD à Thierry FONTAINE

Secrétaire de séance : Thierry FONTAINE

Début de séance : 20h30

1- Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Validation du procès-verbal du 02 avril 2025 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

2- Subvention exceptionnelle à l'association « CERADER 47 Fumélois »

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle de l'association CERADER 47 Fumélois (Collectif d'Elimination Rapide de l'Amiante Défense des Exposés aux Risques) d'un montant de 100 €.

Il s'agit d'une association qui aide les victimes de l'amiante et les personnes atteintes de maladies professionnelles. Cette association a pour projet la création d'une stèle afin de rendre hommage « aux travailleurs de la métallurgie, des victimes de l'amiante et des conditions de travail ». Cette stèle sera installée sur la commune de Fumel, à côté de l'ancienne usine.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser madame le Maire à verser à l'association « CERADER 47 Fumélois » la somme de 100 €.

3- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du contrôle des comptes

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine, en date du 29 juin 2024 a été envoyé à la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot, les informant du contrôle des comptes et de la gestion 2019 jusqu'à la période la plus récente.

Le rapport définitif, objet de la présente délibération, doit être présenté aux communes membres conformément à l'article L.243-8 du Code des Juridictions financières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Juridictions Financières ;

Vu la délibération N°2025B53SG en date du 10 avril 2025 de la Communauté des Communes de Fumel Vallée du Lot, prenant acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2019 à 2024 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit prendre acte dudit rapport ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2019 à 2024 ;

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot.

4- Choix du prestataire pour l'entretien communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue de faire procéder à l'entretien du bourg, de deux cimetières, d'une piste cyclable et à la taille d'arbres et de haies. Les devis présentés ont été demandés **pour une période d'un an (1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026)**

Monsieur Jacques BUCHOUL a quitté la salle.

Madame le Maire informe les membres présents que deux offres ont été reçues :

- Sylvain BUCHOUL pour un montant de 8450 € avec des prestations complémentaires éventuelles comme le balayage des dalles aux abords des containers de tri ménager pour un montant de 250€ (3 fois par an) ou bien le débroussaillage des sols des cimetières pour un montant de 280€ (à chaque intervention supplémentaire)
- La Régie du Territoire de la Vallée du Lot pour un montant de 11250 €

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de monsieur Sylvain BUCHOUL pour un montant de 8450 € considérant que l'offre respecte le cahier des charges.

Défense de la chasse régionale à haute valeur patrimoniale et culturelle de la palombe aux pantes dans le département de Lot-et-Garonne- Délibération non votée

Monsieur Jacques BUCHOUL a rejoint la salle

Fin de séance : 22h30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- D 2025-10 Subvention exceptionnelle à l'association « CERADER 47 Fumélois »
- D 2025-11 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du contrôle des comptes
- D2025-12 Choix du prestataire pour entretien communal

Le secrétaire de séance

Thierry FONTAINE



Madame la Maire

Marie-Thérèse POUCHOU

